

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 SAINT HILAIRE DE VOUST**

**N°2022/07/D73**

**Séance du 7 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers

En exercice 15  
 Présents 12  
 Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, les membres du conseil municipal de SAINT HILAIRE DE VOUST, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Monique FAVREAU étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué **le 1<sup>er</sup> septembre 2022**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOULLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU

**ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARIT, MME CHARRON et M. NOURY

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : BUDGET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu la délibération n°2022/03/D29 du Conseil municipal en date du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif assainissement collectif de la commune de Saint Hilaire de Voust ;  
 Considérant qu'il est nécessaire de modifier en cours d'exercice les prévisions inscrites au budget primitif tout en assurant l'équilibre du budget entre les dépenses et les recettes ;

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:**

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 au budget assainissement collectif, telle que présentée ci-joint :

**⇒ Fonctionnement**

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 000,00	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	73	Impôts et taxes	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	74	Dotations et participations	0,00
66	Charges financières	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	77	Produits exceptionnels	7 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>7 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 000,00</b>

➔ **Investissement**

NEANT

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision modificative.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,  
Monique FAVREAU



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.